

RN 124 – Contournement de Gimont dans le Gers

Inauguration et mise en service

lundi 14 février 2022



Dossier de presse

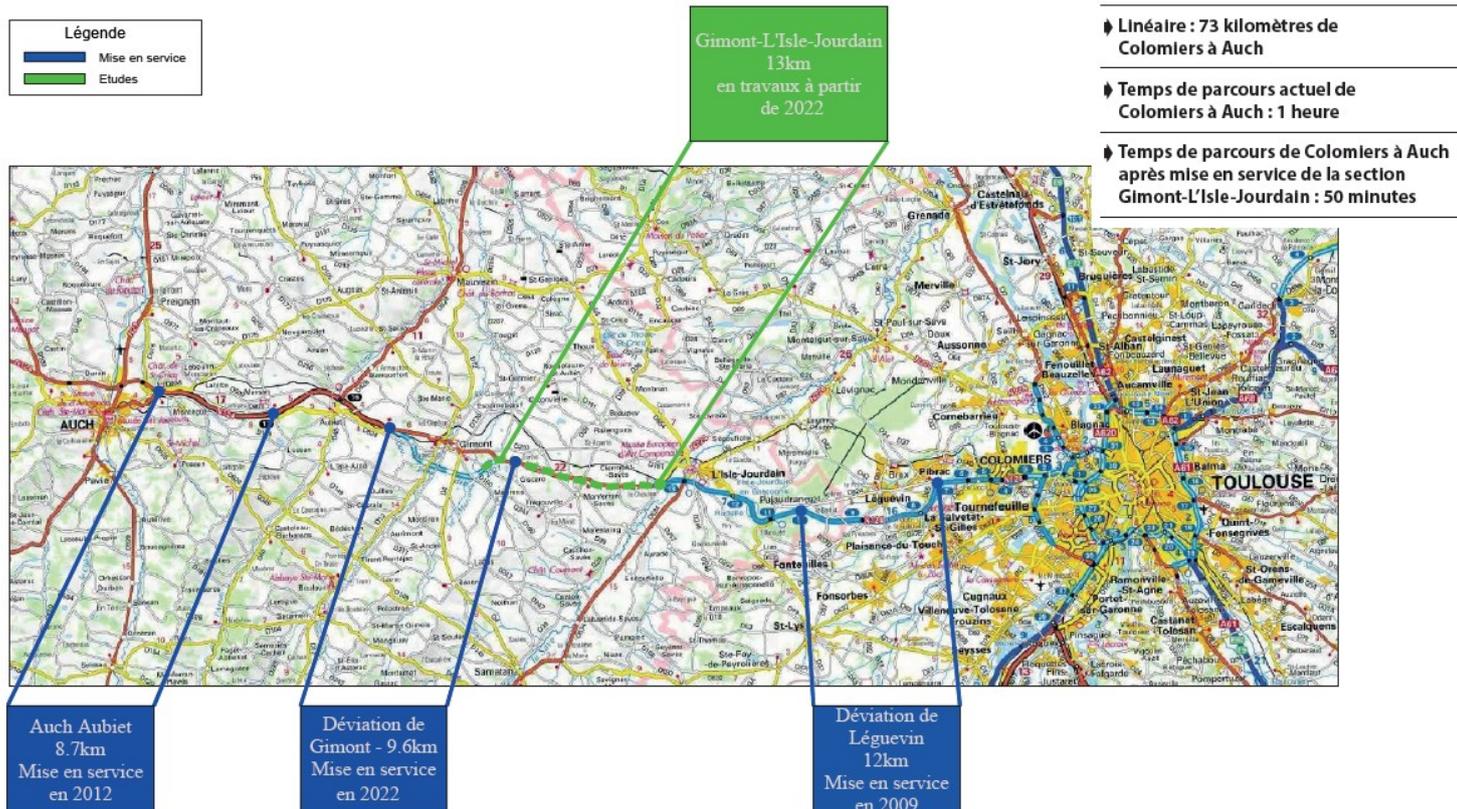
Sommaire

L'aménagement de la RN 124 entre Auch et Toulouse	Page 3
Le contournement de Gimont	Page 3
Le financement du contournement de Gimont	Page 4
L'ouvrage d'art de franchissement de la Gimone	Page 5
L'intégration sur un territoire agricole	Page 5
Les mesures environnementales	page 5
La dernière étape de l'aménagement de la RN124 : la section Gimont-L'Isle-Jourdain	Page 6

L'aménagement de la RN 124 entre Auch et Toulouse

Le programme d'aménagement de la RN 124 entre Auch et Toulouse, prévu par la DUP de 1999, prolongée en 2009 et en 2019, porte sur la mise à 2 x 2 voies des sections suivantes :

- le contournement de Léguevin, de 12 km, mise en service en 2009 ;
- l'aménagement entre Auch et Aubiet, sur 8,7 km, mis en service en 2012 ;
- le contournement de Gimont, soit 9,6 km, mise en service aujourd'hui,
- la section Gimont - L'Isle-Jourdain sur 13 km, en cours d'étude.



Le contournement de Gimont

L'opération consiste à contourner le bourg de Gimont en créant, en tracé neuf, une voie express à 2x2 voies de 9,6 km depuis le giratoire de raccordement actuel de la déviation d'Aubiet jusqu'au lieu-dit la Guérite à l'Est de Gimont. Elle comprend :

- le diffuseur de Fontenilles, échangeur complet permettant d'assurer le raccordement avec la RD 12 vers Gimont côté Nord et vers Saramon côté Sud, et le raccordement à la VC 10 ;
- 10 ouvrages d'art : 7 routiers ; 1 pont route franchissant la voie ferrée Auch - Toulouse ; 2 franchissements de cours d'eau (Gimone et Marcaoue) ;
- 20 ouvrages hydrauliques assurant le rétablissement des écoulements naturels.

Les chiffres clés



106,70 M€



9,6 km à 2x2 voies en tracé neuf



Réalisation de 1 500 mètres d'écrans acoustiques et de 3 200 m de merlons de protection



10 ouvrages d'art dont un sur la Gimone



14 000 véhicules jour attendus après la mise en service



18 ha de zones humides de la Gimone restaurées



Plus de 90 entreprises

Plus de 250 000 heures de travail

Le financement du contournement de Gimont

Le coût de l'opération s'élève à 106,7 Millions d'Euros.

Le financement de l'opération est réparti comme suit :

- État : 45 % soit 47,47 M€
- Région Occitanie : 32 % soit 34,7 M€
- Conseil départemental du Gers : 20,12 % soit 21,46 M€
- Grand-Auch – Cœur de Gascogne : 2,88 % soit 3,07 M€

L'ouvrage d'art de franchissement de la Gimone

Implanté dans l'environnement immédiat de l'échangeur avec la RD12, l'ouvrage de franchissement de la Gimone, de 120m de long, est composé de 2 tabliers distincts et comporte 3 travées (34m-52m-34m). La hauteur sous tablier est de 7m environ.

La travée centrale de 52m permet d'une part d'enjamber la Gimone en minimisant les impacts lors des travaux sur les berges du lit mineur, et d'autre part l'ouverture hydraulique totale du cours d'eau (105m).



L'intégration dans un territoire agricole

La création du contournement de Gimont s'est accompagnée d'une procédure d'aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF), sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Gers, réalisée sur les différentes communes impactées.

Les mesures environnementales

Les mesures environnementales mises en œuvre, sur cette opération, concernent des domaines différents :

- dans le domaine de l'eau, elles ont pour objectif d'assurer la transparence hydraulique de l'infrastructure par le rétablissement des écoulements hydrauliques naturels, la réalisation de zones d'expansion de crues en compensation aux remblais en zone inondable, la mise en place de dispositifs d'assainissement de la plate-forme assurant un traitement et une rétention des eaux avant rejet dans le milieu naturel. Pendant le chantier, des dispositifs d'assainissement provisoire ont également été mis en œuvre pour traiter les eaux de chantier. Les talus serontensemencés pour limiter leur érosion.
- dans le domaine de la biodiversité, les séquences ERC (éviter-réduire-compenser) ont été intégrées pour maîtriser les effets de l'opération sur les espèces protégées, animales et végétales, dans le périmètre de l'opération.

Focus sur les mesures compensatoires sur la Gimone et ses zones humides :

- 18 hectares concernés
- restauration de 900 m de berges
- restauration fonctionnelle des écosystèmes aquatiques et humides
- création d'habitats diversifiés
- libre expansion des crues dans la zone humide
- réalisation de caches à poissons
- restauration de la ripisylve de la Gimone
- aménagements paysagers
- 80 jours de travaux



La Jacinthe de Rome, dans la zone humide de la Gimone (photo Nature MP)



La dernière étape de l'aménagement de la RN124 : la section Gimont - L'Isle-Jourdain

L'État, la Région Occitanie, le Département du Gers ont signé, le 14 mai 2021, en présence du Premier ministre, le protocole relatif à l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RN 124 dans le Gers.

L'opération Gimont - L'Isle-Jourdain, d'une longueur de 13 km, comprendra 14 ouvrages d'art et deux diffuseurs complets, de Lafourcade à Gimont, et le diffuseur du Choulon à L'Isle-Jourdain. D'un montant global estimé à 142 M€ TTC à terminaison, elle sera financée par l'État (45 % - 63,9 M€), la Région Occitanie (32 % - 45,79 M€) et le Département du Gers (23 % - 32,66 M€).

La réalisation de cette section sera exemplaire sur le plan environnemental et paysager notamment dans la traversée de la zone humide de la Save.

Les travaux préparatoires, début des sondages archéologiques et de libération des emprises, ont démarré en 2021, les travaux routiers démarreront au printemps 2023.

La mise en service interviendra fin 2026-début 2027.

Contacts presse

Préfecture de région : Delphine Amilhau - 06 70 85 30 75 - service-presse@occitanie.gouv.fr

DREAL Occitanie : Claire Portet – 06 07 41 05 75 – claire.portet@developpement-durable.gouv.fr

Région Occitanie : Lisa Mazieres – 06 31 97 23 05 – lisa.mazieres@laregion.fr

Département du Gers : Leo Puyau - 06 79 64 43 91 - lpuyau@gers.fr

Communauté de communes du Grand Auch – Cœur de Gascogne : Daniel Adoue – 06 56 63 70 75 - Daniel.ADOUE@mairie-auch.fr

Préfecture du Gers : Corinne Maugrain – 05 62 61 43 66 - corinne.maugrain@gers.gouv.fr